

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°2 - Affaire n°26S0004 - Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles - Lot 1 Cour de l'école élémentaire Mermoz

N° : VA_DEC2026_650
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-2 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT située à AVELIN (59710), titulaire du lot 1 École Mermoz élémentaire du marché Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles, un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires devenues nécessaires.

Montant initial du marché : 271 652,77 € HT ;

Avenant n°2 : 2 502,98 € HT ;

Nouveau montant du marché : 293 923,25 € HT.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 16 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229602-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 17 septembre 2026